

Question orale de Kattrin Jadin à Ludivine Dedonder (Défense) sur "Les sanctions envers le Groupe Wagner"

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, madame la ministre, ma question porte sur un sujet dont nous débattons régulièrement. Un rapport du Service européen pour l'action extérieure stipule qu'au moins un bataillon centrafricain formé par les forces européennes a rejoint les rangs du groupe privé Wagner, groupe de mercenaires russes. À la suite de ces révélations, l'Union européenne étudie actuellement des sanctions vis-à-vis du groupe Wagner.

Non seulement un budget important est dédié à la formation des forces de sécurité dans diverses missions sur le continent africain mais également des informations sur l'approche militaire des différentes armées européennes sont véhiculées lors de cette formation. La perte de contrôle d'un bataillon formé par nos soins est très regrettable mais signifie aussi la transmission de notre savoir-faire à un groupe de mercenaires proche du Kremlin.

Madame la ministre, de quelles sanctions est-il question en l'occurrence? Les informations dont dispose le bataillon centrafricain formé par les Européens pourraient-elles constituer un danger pour de futures missions en Afrique, par exemple? Disposez-vous d'informations sur d'autres champs d'activité du groupe Wagner qui coïncident avec des opérations militaires de l'OTAN?

Ludivine Dedonder, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, le Conseil européen a adopté, le 13 décembre 2021, une série de mesures restrictives à l'encontre du groupe Wagner ainsi qu'à l'encontre de huit personnes et de trois entités qui lui sont liées.

La décision du Conseil vise à limiter les activités subversives du groupe Wagner. Les personnes et entités qui ont été listées feront désormais l'objet d'un gel des avoirs dans l'Union européenne. Ces personnes feront également l'objet d'une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'Union européenne. En outre, il sera interdit aux personnes et entités de l'Union européenne de mettre des fonds à leur disposition, que ce soit directement ou indirectement. Les actes législatifs qui contiennent les noms des personnes et des entités concernées ont été publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* à l'issue du Conseil.

En raison de l'influence croissante du groupe Wagner sur les activités de formation et d'exécution des forces armées centrafricaines, l'Union européenne a aussi décidé, le 29 novembre dernier, de modifier temporairement et de manière réversible l'organisation de la mission d'entraînement EUTM RCA, et ce afin de pouvoir relancer en douceur ces activités de formation dès que le contexte le permettra. L'Union européenne prévoit une nouvelle évaluation de la situation au printemps 2022. Les instructeurs de la mission EUTM RCA forment les bataillons centrafricains, selon des standards respectant les règles de sécurité belges et européennes. Ces unités ne posent pas de problème de sécurité car elles n'ont pas eu accès à des informations sensibles lors de leur entraînement.

Par ailleurs, vous savez qu'avec d'autres pays européens, la Défense belge s'était déjà inquiétée auprès des autorités maliennes quant à un éventuel engagement de la société de

sécurité privée Wagner dans leur pays. Cet éventuel engagement nous amènerait à réévaluer la forme de notre déploiement au Mali.

Au sein de l'OTAN, on suppose que le groupe Wagner est ou a été déployé en Ukraine, en Biélorussie, en Syrie ainsi qu'en Libye. Dans la zone relevant de la responsabilité de l'OTAN, certaines actions hybrides menées dans la région des États baltes sont attribuées au groupe Wagner.

En ce qui concerne les opérations en Irak, en mer Méditerranée ou encore au Kosovo, l'OTAN n'a, à ce stade, aucune preuve que les activités du groupe Wagner sont susceptibles de constituer une menace.

Katrin Jadin (MR): Madame la ministre, je vous remercie beaucoup pour votre réponse très circonstanciée et très claire. Je constate que l'Union européenne a pleinement pris conscience du danger que représente le recrutement de militaires formés par l'Union européenne au sein du groupe Wagner. C'est une évolution inquiétante. J'entends que des sanctions sévères ont été prises. C'est important.

Plus largement, cela pose la question, comme vous l'avez indiqué, madame la ministre, de futures opérations mais également de l'objectif poursuivi par ce groupe de mercenaires russes. Là aussi, au niveau diplomatique, d'autres discussions devraient être menées avec la Russie, de manière bilatérale et peut-être multilatérale dans le chef de l'Union européenne.